

CONTRE

Messieurs

Aitken (M ^{lle}),	Gagnon,	Knowles,	Poulin,
Argue,	Gillis,	Leboe,	Quelch,
Barnett,	Girard,	Lennard,	Regier,
Bell,	Green,	Low,	Rowe,
Blackmore,	Hahn,	Macdonnell	Shaw,
Blair,	Hamilton (Notre-	MacLean,	Small,
Bryson,	Dame-de-Grâce),	McBain,	Smith (Battle-
Cameron (Nanaïmo),	Hamilton (York-	McCullough	River-Camrose),
Campbell,	Ouest),	(Moose-Mountain),	Stanton,
Cardiff,	Hansell,	McGregor,	Starr,
Casselman,	Harkness,	McLeod,	Stewart (Winnipeg-
Castleden,	Hees,	Michener,	Nord),
Churchill,	Herridge,	Monteith,	Tustin,
Diefenbaker,	Hollowach,	Montgomery,	Van Horne,
Dinsdale,	Howe (Wellington-	Murphy (Lambton-	White (Hastings-
Ellis,	Huron),	Ouest),	Frontenac),
Fairclough (M ^{me}),	Johnson (Kindersley),	Nesbitt,	White (Middlesex-
Fleming,	Johnston (Bow-	Nicholson,	Est),
Fraser (Peter-	River),	Nickle,	Winch,
borough),	Jones,	Pallett,	Yuill—72.
Fulton,	Knight,	Patterson,	

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est résolu,—Que cette Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est résolu,—Que cette Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour examiner les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Harris, les messages de Son Excellence le Gouverneur général ainsi que le budget principal de 1957-1958 et le nouveau budget supplémentaire (2) de 1956-1957, présentés le 22 janvier 1957, sont déferés au *Comité des subsides*.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Harris, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, volume II (États financiers des sociétés d'État), pour l'année close le 31 mars 1956, conformément au paragraphe 1 de l'article 64 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952).